

DEC180428DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jacques BOREE Professeur ENSMA, Directeur Adjoint Pprime - SP2MI,
- M. Sylvain DUBOIS Professeur Université, Directeur Département PMM Univ. Poitiers - SP2MI
- M. Patrick VILLECHAISE Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint Département PMM - ISAE-ENSMA
- Karl JOULAIN Professeur Université, Directeur Département FTC - CAMPUS B25
- M. Arnaud MURA Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint Département FTC - ISAE-ENSMA
- M. Mihai ARGHIR Professeur Université, Directeur Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1
- M. Valery VALLE Professeur Université, Directeur Adjoint Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1
- M. Patrick BERTERRETICHE Ingénieur de Recherche CNRS, Responsable PLATEFORME - SP2MI
- MME. Vanessa MILLET Assistante Ingénieure CNRS, Responsable pôle Finances Pprime - SP2MI
- MME Lucile DEL PIANO Ingénieure d'Etudes CNRS, Coordinatrice administrative Pprime - SP2MI
- M. Denis BERTHEAU Ingénieur de Recherche CNRS, Département PMM – ENSMA
- M. Anthony BERNARD Ingénieur de Recherche CNRS, Département FTC - Univ. Poitiers - SP2MI
- M. Bruno LAMONGIE Ingénieur de Recherche CNRS, Département PMM responsable - Univ. Poitiers SP2MI

Aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC180206DR08 du 15 Janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 25 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 25 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim  
Marion BLIN